

# COMMUNE DE LA CROIX DE LA ROCHETTE

## CONVENTION LOCATION DE LA MAISON DE QUARTIER

<b>Nom :</b> <b>Prénom :</b> <b>Adresse :</b>  <b>Téléphone :</b>	<b>Date de la manifestation :</b> <b>Horaires : de h à h</b> <b>Objet de la location :</b>  <b>Nombre de personnes :</b>
<b>Date :</b>	<input type="checkbox"/> Je soussigné(e) déclare avoir reçu ce jour le règlement de la maison de quartier et m'engage à le respecter.  <b>Signature :</b>

### REGLEMENTS :

<b>Chèque de caution de garantie : 250 €</b> N° Nom de la banque :	Remis le / / Rendu le / /
<b>Chèque de location : 80 € ou 100 € (avec vaisselle)</b> N° Nom de la banque :	Remis le / /
<b>Attestation d'assurance</b>	Remise le / /

### ETATS DES LIEUX : fait avec .....

AVANT	APRES
Le / /  Observations :	Le / / Avis pour restitution des cautions : <input type="checkbox"/> <b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b>  Observations :

## **Pour confirmation de la réservation de la maison de quartier, il est demandé :**

- Un chèque de caution de garantie de 250 € à l'ordre du Trésor Public à remettre à la réservation (en cas de dégradations de la maison de quartier, matériels manquants, perte ou dégradation de la clé ou ménage non fait)
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile

## **Clés et états des lieux d'entrée et de sortie**

Les clés seront remises par un responsable après paiement de la maison de quartier. Le règlement de la maison de quartier est à signer et à retourner en mairie avant la remise des clés.

Vous devez faire l'état des lieux et l'établissement de l'inventaire avec le responsable :

- avant la prise de la salle
- après la manifestation

## **Police de la salle**

- Le nombre maximum de personnes dans la salle est de 70.
- Plus de bruit à l'extérieur à partir de 22 heures, il est interdit de dormir dans la salle.
- Vous devez être couvert par une assurance Responsabilité Civile.
- La salle sera rendue propre, faute de quoi le chèque de caution sera encaissé.
- Le mobilier déplacé sera remis en place.
- Un conteneur à verre et un conteneur à poubelles sont à votre disposition sur le parking situé près de la mairie.
- La maison de quartier est louée exclusivement aux habitants de La Croix De La Rochette.
- Toute location ou sous location à des extérieurs est interdite et fera l'objet du non rendu de la caution de garantie et du refus de nouvelle location de la maison de quartier.